Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212901326-20260306-202601002002-DE

ANNEE	SEANCE	N° DELIBERATION	N° FEUILLET
2026	**01**	**002**	**002**

MAIRIE DE LOCQUENOLE
29670
Téléphone 02 98 72 21 15
E-mail : mairie@locquenole.fr

Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le six mars deux mille vingt six, à dix huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, le treize février deux mille vingt six, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Francis Lebrault, Maire de la commune de Locquénolé (Finistère)

Etaient présents : MM Francis LEBRAULT, Pascal LECOMTE, Olivier PICHON, Chantal MORVAN, Guy AIRAUD, Isabelle FERNEY, Philippe URIEN, Sylvie Coupel, Julien GODEC, Loïc BOZEC, Juliette BOHIC
Absents excusés : Véronique GUYOT qui donne procuration à Isabelle FERNEY, Gaëlle LE PAGE qui donne procuration à Pascal LECOMTE, Gwenaëlle LANDEAU qui donne procuration à Loïc BOZEC

Nbre de Conseillers en ex : 14
Nbre de Présents : 11
Nbre de votants : 14

A été élu secrétaire de séance : Olivier PICHON

➢ BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2026

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;
Considérant les nouvelles dispositions relatives à la fiscalité locales applicables à l'année 2024
Monsieur Olivier Pichon, adjoint aux finances expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif 2026

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, par 14 voix pour
Adopte le budget primitif de la commune - exercice 2026 arrêté comme suit :

	Dépenses	**Recettes**
Investissement	330 898 €	330 898 €
Fonctionnement	692 044 €	692 044 €
Total	1 022 942 €	1 022 942 €

Précise que le budget de l'exercice 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature M57.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents (14 voix pour)

Le secrétaire de séance,

Olivier Pichon

Pour extrait conforme au registre
Fait à Locquénolé, le 6 mars 2026

Le Maire,

Francis LEBRAULT

MAIRIE DE LOCQUENOLE 29 (Finistère)